

ANIMATION MUTUALISÉE DES SITES

NATURA2000 B6/FR 820 1658 « VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »

ESPACE NATUREL SENSIBLE « BOUTIÈRES »

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU COPIL DU 13 DÉCEMBRE 2018

(SALLE POLYVALENTE - CHALENCON)

PERSONNES PRÉSENTES

Jean-Pierre ANCHISI (Vice-Président au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et Président du Comité de pilotage Natura 2000 B6), Eveline BIJKERK (Riveraine Gluèyre/forestière), Anaïs BLAYA (Réseau de Transport Electrique/Groupe Maintenance Réseaux Cévennes), Valérie CHARVILLAT (Syndicat Mixte Eyrieux Clair), Guillaume CHEVALIER (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Damien COCATRE (PNR des Monts d'Ardèche), Krisky DARGUENCE (RTE GMR Cévennes), Sébastien DARNAUD (Association Bassin Eyrieux Environnement DDéveloppement), Christian DENIS (Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche), Martine GRIVAUD (DDT 07), Carine HOPP (Comité Départemental de l'Ardèche), Bastien LEBRA (AAPPMA « les Eygas » et « La Truite du bas Eyrieux »), Nathalie MALLET-TORRES (mairie de Saint-Etienne-de Serre), Madison POTHIER (RTE GMR Dauphiné), Laetitia SERRE (Conseillère départementale et présidente du comité de site de l'ENS « Boutières »), Marie-Anne REVAKA (Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes), Stéphane VINCENT (Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme), Annie VALETTE (mairie de Dunière-sur-Eyrieux)

PERSONNES EXCUSEES

Robert FESCHET (Administrateur à la Fédération départementale des Chasseurs de l'Ardèche), Fabrice DI-RUSSO (Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Manon EUDES (Chargée de mission Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin), Fabien CAYRAT (Chargé de mission Natura 2000 et ENS à la Communauté de Communes Rhône Crussol), Christian PIALLET (Président de l'association nationale des chasseurs de gibiers d'eau et de l'inter départementale de la chasse Drôme-Ardèche), Alain LADET (expert scientifique – association FRAPNA), Nicolas BIANCHIN (Conservatoire Botanique National du Massif Central), Elise THELEMAQUE (Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche), Jean-Marc DEBARD (Comité Départemental de la randonnée Pédestre de l'Ardèche), Marie PULICANI (RTE centre Développement de Lyon)

OBJET DE LA RÉUNION :

La réunion avait pour ordre du jour :

- Présentation du bilan de l'animation réalisée en 2017 et 2018 sur le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Éyrieux et ses affluents » et sur l'Espace Naturel Sensible « Boutières »,
- Présentation de l'étude d'amélioration des connaissances écologiques des chauves-souris, réalisée sur 3 sites Natura 2000 et 3 sites ENS, par la Ligue de Protection des Oiseaux Drôme/Ardèche,
- Présentation du programme d'actions prévisionnel pour 2019,
- Echanges et questions diverses.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Le chargé de mission Natura 2000 / ENS du site B6 introduit la réunion en rappelant le déroulé prévu pour la séance et précise que ce COPIL ne s'est pas réuni en 2017 (année de transition dans l'animation de ces démarches puisque le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est devenu la structure animatrice de ces sites Natura 2000 et ENS en 2017). Aussi, il annonce que la présentation qu'il propose ce jour porte sur l'animation qui a été réalisée en 2017 et 2018. Cette présentation s'appuie sur un diaporama projeté en séance (*document téléchargeable sur le site internet « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » - rubrique « suivre et participer/Documents à consulter, à télécharger »*).

Au cours de cette présentation des remarques sont faites, des questions sont posées et des précisions sont apportées :

Guillaume CHEVALIER explique qu'il est désormais l'animateur de l'ensemble du site ENS des Boutières dont, avant que le Parc ne devienne la structure animatrice, l'animation était partagée entre le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (pour la partie intégrant le bassin versant de l'Eyrieux) et le Parc des Monts d'Ardèche (pour la partie intégrant le bassin versant de l'Ardèche). Aussi, il précise que le secteur du Champs de Mars devrait bénéficier prochainement d'une attention particulière, il était identifié au DOCPROG comme zone à enjeux du site ENS « Boutières ».

Concernant les enjeux de conservation des milieux ouverts en lien avec les activités agropastorales, Guillaume CHEVALIER précise qu'un nouveau Plan Pastoral Territorialisé (PPT), animé par le PNR des Monts d'Ardèche (PNR MA) et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, a été validé en fin d'année 2017. A ce titre, il précise que le périmètre d'application de ce PPT a été élargi, puisque dans sa programmation 2018-2020, les agriculteurs des communes non comprises dans le périmètre du PNR MA, mais rattachées à une collectivité intégrant le parc, pourront bénéficier d'aides au titre de ce PPT.

Un temps est consacré au site basaltique de La Fare (Saint-Etienne-de-Serre) qui bénéficie d'une animation locale du Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN RA) au titre de l'enjeu pelouse sèche et de la volonté d'accompagner la commune à la valorisation des patrimoines géologiques, naturels, historiques et sociaux de ce site. En 2018, le Parc a accompagné le CEN RA sur ce projet, avec notamment la réalisation d'animations scolaires avec les enfants de l'école primaire autour des plantes et de ce qu'est un site remarquable.

Un point est ensuite fait sur le partenariat engagé en 2016 avec AgribioArdèche auprès d'arboriculteurs et de maraichers volontaires de la vallée de l'Eyrieux. L'objectif était d'accompagner ces exploitants vers une meilleure prise en compte de la biodiversité sur leur exploitation et de favoriser ainsi les services écosystémiques par la prédation naturelle des adventices et des ravageurs des cultures. Ce partenariat a conduit le chargé de mission Natura 2000 / ENS à la réalisation de diagnostics paysagers, comprenant des propositions d'aménagements de type haies, mares, mas pour rapaces, nichoirs, gîtes à chauves-souris, etc. auprès de 10 agriculteurs volontaires. Cependant, compte tenu des changements d'orientation financière de la Région auprès des associations, AgribioArdèche n'a pas pu poursuivre ce partenariat et le projet a été stoppé. G. CHEVALIER explique

qu'il rencontrera la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en début d'année 2019 et échangera avec elle sur une éventuelle possibilité de travailler sur la continuité de ce projet.

L'animateur Natura 2000 / ENS présente ensuite le stage mené par Juliette SIERRA, étudiante en Master II, sur l'inventaire des forêts anciennes du site Eyrieux Boutières qui s'est déroulé en 2017. Il explique que les résultats ont montré qu'il y a peu de forêts anciennes sur ce territoire (hors châtaigneraies vergers). Quelques hêtraies, notamment celles de Saint-Julien-du-Gua et du Champs de Mars semblent concentrer cet enjeu « vieilles forêts » pour ce site. La FRAPNA, le CBN MC et le Département de l'Ardèche travaillent à la réalisation d'un inventaire départementale des vieilles forêts.

Concernant la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua, une intervention auprès des élus de la commune à l'occasion d'un Conseil municipal a été réalisée par l'animateur Natura 2000 / ENS Eyrieux Boutières et Carine HOPP du Département en septembre 2018. Cette intervention avait pour objet de présenter les enjeux de cette forêt, notamment au regard d'une étude réalisée en 2004 sur les coléoptères et une autre étude réalisée en 2004 sur les vieux bois ; et la nécessité de réaliser un plan de gestion pour préserver et mettre en valeur cette unité. Il a été convenu qu'une réunion publique à laquelle serait invité les propriétaires fonciers de cette forêt devait être organisée afin d'avancer sur cette opportunité de réaliser un plan de gestion.

Concernant la forêt domaniale du Pradou (Champs de Mars), une rencontre avec l'ONF est à programmer en 2019 dans l'objectif d'échanger sur la gestion de ce domaine forestier et les liens qui peuvent être faits avec l'animation du site ENS « Boutières ».

G. CHEVALIER évoque les actions en cours et à venir sur les zones humides. Il aura en charge, en partenariat avec le SMEC et le CEN RA, d'accompagner la commune de Marcols-les-Eaux dans le choix et le suivi d'un prestataire mandaté pour la réalisation d'une notice de gestion sur la zone humide communal de Gourjatoux. Il a actuellement rédigé le cahier des charges, la publication de l'offre de service doit se faire en début d'année et l'étude se dérouler en 2019 avec un rendu attendu en fin d'année. Il présente l'action de restauration de quelques mares qui a été réalisée sur la zone humide des Plots (Commune de Saint Chritol) avec des bénévoles de l'association Bassin Eyrieux Environnement Développement, ainsi que le projet en cours d'étude sur la réalisation d'un sentier d'interprétation/sensibilisation sur la zone humide du Prè La Cour à Chalencou.

G. CHEVALIER poursuit son intervention en évoquant la population de Lézard ocellé localisée au hameau de Cintenat sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre. Il précise qu'il travaille actuellement avec la commune et l'association BEED sur cet enjeu. La commune pourrait prochainement se voir rétrocéder des parcelles boisées riveraines à celles où se trouve le Lézard. Cette rétrocession pourrait engager un projet de restauration de ces parcelles forestières (réouverture) pour les rendre attractives à cette population et permettre l'élargissement de son aire de répartition.

E. BIJKERK (propriétaire forestière) aborde la problématique liée aux chats domestiques qui sont des prédateurs virulents de la petite faune dont les lézards, et pointe la nécessité de sensibiliser les communes et les propriétaires de chats sur l'importance de contrôler la pullulation de chats domestiques. Elle évoque également la stérilisation des chats ou l'achat d'une clochette effaroucheuse.

G. CHEVALIER donne la parole à Stéphane VINCENT de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO Drôme-Ardèche), venu présenter l'étude menée en 2017/2018 sur le site Eyrieux Boutières, ainsi que 2 autres sites Natura 2000 et ENS, pour l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris. Stéphane VINCENT expose les résultats de cette étude, notamment la découverte d'une colonie de Grands rhinolophes et de Murin à Oreilles échancrées à Beauchastel. Il souligne l'importance de cette étude qui a permis de mettre en évidence les liens et les enjeux concrets existants pour les chauves-souris entre plusieurs sites N2000 et ENS situés à proximité. Il explique notamment la mise en évidence de l'utilisation comme zone de chasse du plateau de Vernoux-en-Vivarais par un Grand Murin capturé et équipé d'un émetteur qui a permis de le suivre jusqu'à la grotte de Meysset, localisée sur le site Natura 2000 « Rompon, Ouvèze, Payre ». Il évoque l'importance des vieux arbres pour les chauves-souris qu'il argumente par la découverte d'un gîte arboricole (Frêne en bord de cours d'eau) occupé par une colonie de Murin de Bechstein (espèce à fort enjeux). Il explique que les sites ENS Boutières et Natura 2000 Eyrieux forment un territoire d'importance pour les chauves-souris, les milieux naturels (zones humides, cours d'eau, prairies, landes et forêts) et les ressources alimentaires variées expliquent en partie cette attractivité. Enfin, il termine sa présentation en précisant qu'une 20^{aine} d'actions sera proposée dans le cadre de cette étude pour l'amélioration des connaissances, la gestion des habitats de chasse et des corridors de circulation, la gestion des gîtes et la sensibilisation et la communication.

A ce titre, G. CHEVALIER précise qu'une sensibilisation des artisans qui travaillent à la réfection des toitures serait intéressante pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les habitations. Laetitia SERRE (Présidente de la CAPCA) précise qu'une initiative est en cours auprès des artisans du bâtiment afin qu'ils soient formés dans le cadre d'un programme nommé « Rénofuté » ; qui a pour objectif la rénovation énergétique du bâti privé, comprenant les travaux d'isolation dont celle des toitures. Une intervention à l'occasion de cette formation, sur les enjeux liés aux chauves-souris pourrait être organisée. L. SERRE précise que l'animatrice de ce programme à la communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est Laetitia PERET et qu'il serait intéressant de rentrer en contact avec elle.

Sébastien DARNAUD (BEED) intervient sur les chauves-souris et les projets éoliens, il souligne le manque de prise en compte de cette espèce, ainsi que d'autres, dans les études réalisées en préalable aux projets d'aménagement de parcs éoliens. Il partage le fait que la mortalité par collisions des oiseaux et des chauves-souris avec les éoliennes n'est pas suffisamment étudiée et est sous-évaluée. Il fait part de sa crainte que de nouveaux projets ne se concrétisent au titre du développement des énergies renouvelables.

G. CHEVALIER indique qu'actuellement est en cours la construction du ScoT Centre Ardèche et que dans son volet concernant le développement des énergies renouvelable à l'échelle de ce territoire, l'aménagement de parcs éoliens est étudié. G. CHEVALIER rappelle que le PNR des Monts d'Ardèche a édité un guide du développement éolien précisant au travers d'une carte les sensibilités du territoire en matière d'installation de parc éolien. De plus, différents agents du parc, par leurs missions d'accompagnement du territoire (N2000, énergie renouvelables, paysages, ScoT, etc.) assurent une veille locale sur ces projets.

G. CHEVALIER poursuit sa présentation du bilan en évoquant les résultats du stage mené par Manon HOREL sur l'amélioration des connaissances sur les activités touristiques et de pleine nature du site

Eyrieux Boutières. Parmi les points importants, il fait part de la présence d'activité de randonnée aquatique encadrée par des professionnels sur la Gluèyre. Néanmoins, les périodes de réalisation, le nombre de personnes emmenées, les tronçons parcourus, les consignes données, etc. restent non connues. Il est nécessaire d'aller plus loin dans la connaissance de cette pratique qui peut être très impactante pour les milieux aquatiques. Parmi les actions proposées, il précise le projet de création d'un kiosque à la baignade surveillée de Fontugne, comprenant la mise en place d'une exposition permanente. L'objectif de cet aménagement est de sensibiliser les estivants et locaux qui pratiquent ce site, aux enjeux naturels des Gorges de la Gluèyre. Il indique également que la fréquentation de la Dolce Via est importante, que cette voie douce est aussi un bon support de communication/sensibilisation sur les démarches Natura 2000 / ENS et les enjeux de biodiversité de ce territoire. Il pourrait très bien être envisagé l'emploi d'éco-gardes saisonniers pour sensibiliser et communiquer auprès des personnes qui utilisent cette voie douce, ou bien encore d'établir une charte sur les bonnes pratiques d'usages de cet itinéraire.

Carine HOPP (CD 07) prend la parole pour présenter la politique foncière du Département mise en œuvre sur les Espaces Naturels Sensibles. Elle donne en quoi cette politique a du sens et évoque la problématique actuelle sur le pillage de boisements de bord de cours d'eau pour un usage en bois énergie. Le Département, au travers de sa politique d'acquisition foncière, peut permettre d'acquérir de la ripisylve et ainsi s'assurer que ces boisements ne seront pas coupés à blanc pour l'alimentation de grosses chaudières délocalisées. C. HOPP précise qu'une plaquette de sensibilisation des propriétaires de ripisylve et de forêts qui pourraient être démarchés pour du bois énergie, était en cours de construction en partenariat avec la FRAPNA, le CRPF, la chambre de l'Agriculture et le PNR des Monts d'Ardèche.

M. GRIVAUD (DDT 07) apporte différentes précisions quant à la législation encadrant la gestion forestière et les coupes de bois :

- Une coupe de bois est une pratique sylvicole normale dans une gestion forestière alors qu'un défrichement est une coupe de bois dont l'objectif est de modifier la vocation d'usages et d'occupation du sol de la parcelle concernée par ce défrichement ;
- Une autorisation administrative préalable à une coupe de bois est nécessaire pour un propriétaire lorsque cette coupe de bois concerne une surface supérieure à 4 ha et que plus de la moitié du volume sur pied est prévue d'être coupé ;
- Les espaces boisés classés (EBC) inscrits au Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) sont des boisements « protégés », leur défrichement est interdit. Aussi, si de la ripisylve est classée EBC au PLU, elle ne peut pas faire lieu à une coupe à blanc ;
- La fourniture d'un Plan Simple de Gestion (PSG) par un propriétaire forestier est obligatoire dès lors qu'il a en sa possession au moins 25 ha de forêt, même si ses parcelles ne sont pas attenantes.

Martine GRIVAUD rappelle que le département de l'Ardèche est couvert par 55 % de forêt, ce qui représente 312 000 ha.

G. CHEVALIER finalise la présentation du bilan de l'animation 2017-2018 sur la thématique agricole. L'enjeu du maintien des milieux ouverts par l'agropastoralisme est fort sur le site Eyrieux Boutières. G. CHEVALIER souhaite s'investir davantage sur la rencontre des agriculteurs afin de créer du lien, de

comprendre les contraintes de ces derniers, de construire un projet sur une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les pratiques locales. La sensibilisation des agriculteurs, notamment au travers des MAEc, est à construire/poursuivre. Il est bientôt l'heure du bilan sur la programmation du PAEc « Pentes et montagnes d'Ardèche » et de la construction du prochain programme. G. CHEVALIER souhaite s'investir pleinement dans ces travaux. Une rencontre avec les techniciens de la chambre de l'Agriculture a été programmée en début d'année 2019.

La présentation du bilan annuel et du prévisionnel d'actions pour l'année 2019 touche à sa fin, quelques derniers points et remarques sont échangés. Est notamment souligné la bonne dynamique et les résultats très intéressants de l'étude d'amélioration des connaissances sur les chauves-souris, initiée par les 3 structures animatrices Le Pouzin, la Communauté de Communes Rhône-Crussol, le PNR des Monts d'Ardèche, la LPO, la DDT et le Département.

Il est rappelé que le COPIL Natura 2000 et ENS est une instance pour le territoire ; un lieu d'expression, d'échanges et de partage qui se réunit une fois par an. Il est à déplorer le peu de personnes présentes ce jour, particulièrement du monde agricole. Une tendance qui semble être observée de façon générale.

Une intervention autour du brûlage dirigé permet d'évoquer que cette pratique doit prendre en compte les enjeux de biodiversité. Les animateurs de sites ENS peuvent être sollicités par le Département lorsque des demandes de brûlis dirigés leurs sont destinés. Cette pratique ne peut être réalisée indépendamment d'une gestion après intervention, notamment par du pâturage.

Enfin, au vu de ce qui a été échangé tout au cours de la séance, il semble opportun de proposer des ateliers d'échanges, avec les acteurs et usagers de ce territoire, sur les thématiques : tourisme, agriculture, rénovation du bâti, tourisme et activités de pleines nature, etc.

CONTACT

Pour tous renseignements, contacter :

Guillaume CHEVALIER

gchevalier@pnrma.fr

Téléphone : 06 16 70 46 88

Laetitia SERRE
Présidente du comité de site de
l'ENS « Boutières »



Jean Pierre ANCHISI
Président du comité de pilotage du site Natura2000
« Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

